



AFFICHÉ
LE : 29/09/2026

2026/.....
Parafe

DÉLIBÉRATION N°86

OBJET : INSTALLATION EN 2026 DE QUATRE CAMERAS SUPPLÉMENTAIRES SUR DES POINTS VIDÉO EXISTANTS (DE GAULLE – ERASME – 8 MAI 1945)

Entendu l'exposé de Monsieur Bruce HENRIONNET, Adjoint au Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité Intérieure et notamment le titre V relatif à la vidéo protection ;

Vu le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection ;

Vu les arrêtés des 3 et 21 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection ;

Considérant que le déploiement des moyens de vidéo protection, dans le respect des libertés publiques constitue un instrument majeur en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité ;

Considérant que la vidéo protection est un outil efficace dans la lutte contre les dégradations, les cambriolages et les vols ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le système vidéo de la Ville pour gagner en efficacité ;

Considérant la mise en place par la Ville d'Ozoir-la-Ferrière en 2010, d'un centre de supervision urbain situé dans les locaux de la mairie principale, qui permet, via un système de vidéo protection, de surveiller l'espace urbain communal ;

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du FIPD, de la région Ile-de-France, et du Département de Seine-et-Marne ;

Vu l'avis de la commission Tranquillité publique, cadre de vie et vie des quartiers ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VALIDE la demande d'installation de quatre caméras supplémentaires

AUTORISE Madame la Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents utiles au suivi du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-2177 035 03-2026 0924-DEL IB_86_26

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35

Convoqués le : 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, Maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludivine BERTOLOTTI, Monsieur Antonio AMARAL, Madame Sandrine PONSOT, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Nadia FRANÇOIS, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Monsieur Anthioman Cissé.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Monsieur Cédric BLANC	à	Monsieur Teddy ROBIN
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Madame Nadia FRANÇOIS

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.